

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 29/09/2017

Date de convocation : 23/09/2017

PRESENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DJOURI Fadhéla, Mme DEMESSANCE Florence, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme FLOURY Clara, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme MANFRINATO Mélissa, M. SAJDAK Henri

EXCUSEES : Mme. RIZZO Nadine (pouvoir donné à M. ZDAN Michel), Mme ROBECQUE Amandine (pouvoir donné à Mme DJOURI Fadhéla)

ABSENTS : Mme VILLAESCUSA Sylvie, M. OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda, M. MESPLES Noël.

Secrétaire : Madame DEMESSANCE Florence

Tout d'abord, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de remettre dans l'ordre du jour les installations de colonnes enterrées ou semi-enterrées.

Le Conseil Municipal accepte.

COMPTE RENDU :

-1) Approbation des comptes-rendus des conseils du 6/07 et du 01/09

Approuvés à l'unanimité.

-2) Intégration le lotissement « Domaine de Julia » dans le domaine public

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Présidente de l'Association syndicale du Domaine de Julia demandant le transfert des installations et voiries du lotissement dans le domaine public de la Commune.

Il indique que l'Association syndicale du Domaine de Julia représente le lotissement qui a fait l'objet d'un permis d'aménager unique pour les 2 tranches.

Par rapport à cette requête, Monsieur le Maire rappelle que le taux d'obtention d'occupation du lotissement en nombre de permis de construire et réalisation d'habitations n'a pas atteint les 60 % initialement évoqué comme seuil d'éventuel transfert des voiries et réseaux (comme convenu au départ).

Il informe que sur un tel lotissement tous les réseaux ont leur importance mais aussi l'accès à ceux-ci ; un certificat de conformité des travaux sur plan a bien été fourni mais est-il suffisant au vu de l'avancement des travaux, des raccordements aux divers réseaux à venir mais encore au reste à réaliser en constructions.

De fait, nous ne devons pas ignorer l'impact dû à l'usage des voiries pour accéder aux parcelles à lotir par les entreprises intervenantes, et tous les désagréments voire les « éventuelles dégradations » qui peuvent dénaturer ces « biens d'utilité commune » à tous les propriétaires du lotissement ; pouvons-nous engager la collectivité dans une responsabilité d'entretien alors même que beaucoup de travaux sont en cours ou restent à engager.

Monsieur le Maire propose donc de bien évaluer l'avancement d'occupation des lots. Une fois les 60% d'occupation constaté, alors une demande de certificat de conformité en contre-visite de toutes les installations devra être fournie et attester d'une expertise de moins de 3 mois lors de sa remise à la collectivité. Ce n'est qu'alors que la Collectivité pourra engager un maître d'ouvrage afin de vérifier ces éléments et interpeller tous les concessionnaires ayant compétence déléguée pour statuer sur « l'intégrabilité » de l'encours. Cela supposant qu'au besoin, toute défaillance serait corrigée pour rendre conforme l'élément concerné.

De même, une entente sur la nature et l'emprise réelle et définitive des divers éléments cédés à la collectivité fera l'objet d'une ou plusieurs rencontres avec le syndicat afin d'acter le périmètre et limites entre domaine public et privé.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne peut y avoir d'a priori négatif mais qu'une telle démarche engage la collectivité et demande une réflexion sereine ; il propose au Conseil Municipal de rencontrer l'association syndicale pour acter le seuil de 60 % évoqué et, dès qu'atteint, faire vérifier les réseaux des constructions existantes sur la 1^{ère} tranche.

Le Conseil Municipal approuve les propos de Monsieur le Maire et demande à remettre au prochain conseil le sujet afin d'avoir un peu plus de réflexion.

-3) Remboursement facture SFR RED et facture LE BON COIN à Monsieur ZDAN

Monsieur LORRAIN présente la facture de la société SFR red pour un montant de 20 € et la facture de « le bon coin » pour un montant de 36 € avancées par Monsieur ZDAN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement des 2 factures.

-4) Coupe en forêt communale 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Antoine de Boutray de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communal relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal approuve l'état de l'assiette des coupes de l'année 2018

-5) Révision des taux d'assurance CNRACL / IRCANTEC

Sujet ajourné – Reporté au prochain conseil

-6) Garantie d'emprunt COLOMIERS HABITAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prêt signé entre COLOMIERS HABITAT, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il indique que la Commune doit délibérer pour accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 101 000.00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-7) Règlement intérieur et révision tarif concession nouveau cimetière à « Rieutarel »

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du nouveau cimetière effectué par Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel (en charge de la rédaction).

Quelques corrections sont à apporter à savoir :

- Article 3 - Chapitre 5 – Colombarium : il s'agit de cases et non de cavurnes.
- Article 3 - Supprimer le chapitre 6 – Cavurnes car on parle du colombarium
- Article 3 - Créer un chapitre 6 – Cavurnes
- Article 4 - Chapitre 1 – Les Concessions : - Durée des concessions : 30 ans.
- Article 7 : Procédure de renouvellement et de conversion : supprimer « déduction faite du temps restant à couvrir au tarif en vigueur dans le cadre de la précédente concessions ».
- Article 7 - Supprimer le chapitre 2
-

Règlement accepté à l'unanimité.

-8) Demande de participation financière pour destruction frelon asiatique chez une administré

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise ARBRES ET FORETS pour un montant de 100 € TTC qui est intervenue pour détruire un nid de frelons asiatiques chez une administré. Il rappelle la délibération du 29/11/2013 mentionnant que la Commune participe financièrement à hauteur de 80 % du coût avec un plafond de 100 € par intervention.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture à hauteur de 80 %.

-9) Participation financière pour acquisition panneaux « zéro phyto »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 19/07/2017, la Communauté de Commune Lèze Ariège informait les Communes membres du projet de création de panneaux « zéro phyto » afin de sensibiliser les administrés sur le changement de pratique d'entretien des espaces publics.

Monsieur le Maire indique que le coût d'un panneau est de 40 € HT et que la Communauté de Commune a obtenu une subvention à hauteur de 70 % par panneau par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il demande au Conseil Municipal s'il accepte la démarche et si oui le nombre de mise à disposition de panneau sur la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la mise en place de 7 panneaux « zéro phyto ».

-10) Nomination salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de nommer la salle polyvalente au nom de Monsieur MESPLÉS Noël.

Elu de 1983 à 2017 et Maire de Grazac de 1990 à 2008.

Monsieur LORRAIN est en charge de commander la plaque afin qu'elle soit posée pour la commémoration du 11 novembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-11) Questions diverses

- Repas des aînés : devis PICOTIN GOURMAND
- Plainte d'un administré suite à un problème d'égauge.
- Bilan fête locale : **-5561.15 €**

Séance levée à 00h00

Approuvé 27 octobre 2017 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	